



Treillières, le 28 octobre 2021

Direction générale  
 Dossier suivi par Sophie ESCANDE SORIN  
[sophie.escande-sorin@treillieres.fr](mailto:sophie.escande-sorin@treillieres.fr)  
 02 40 94 64 16

Chambre régionale des comptes  
 25 rue Paul Bellamy  
 B.P. 14119  
 44041 NANTES Cedex 01

Vos réf. : 2021-126

Objet : Réponses aux observations définitives formulées par la Chambre régionale des comptes dans son rapport relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Treillières

Courrier arrivé le

2 - NOV. 2021

Chambre régionale des comptes  
 Pays de la Loire

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 22 octobre 2021, vous m'avez notifié le Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Treillières.

J'ai pris note des suites données à certaines de mes remarques.

Au regard de l'ensemble des échanges ayant conduit à l'élaboration de votre rapport d'observations définitives, j'ai le plaisir de vous indiquer que la commune a d'ores et déjà mis en œuvre vos recommandations (2), (9) et (10).

Des mesures correctives ont par ailleurs commencé à être apportées pour les recommandations (3), (4), (6), (7) et (8). Je veillerai, personnellement à ce que ces mesures soient parfaitement appliquées.

Enfin, pour les recommandations (1) et (5), je vais étudier avec mon équipe les solutions concrètes à mettre en place pour répondre à vos attentes.

Je reviens cependant, une dernière fois, sur la divergence d'analyse liée au service des finances.

Sur la prétendue « insuffisance en matière d'engagement comptable des dépenses »

Il est vrai que certaines dépenses ne sont pas engagées :

- Les dépenses de personnel (chapitre 012) sont suivies dans un document spécifique,
- Les dépenses liées au remboursement de la dette (chapitres 16 et 66) sont suivies dans un module spécifique du logiciel informatique,
- Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) ne peuvent être anticipées par nature.

Pour autant, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, pour les autres éléments, la majorité des dépenses est bien engagée comptablement puisque plus de 60% des lignes de mandat sont engagées.

Cependant, l'éditeur lui-même reconnaît qu'il est préférable de passer par son assistance technique puisqu'il n'est pas possible d'exporter toutes les données sollicitées par la Chambre régionale des comptes : « *oui il me semblait qu'on ne pouvait pas avoir toutes les colonnes actuellement. Le problème pour nous de vous fournir une édition générique et que toutes les CRC n'ont pas les mêmes demandes ... Le mieux est tout de même de passer par l'assistance pour que nous puissions tous conserver la trace des demandes (...)*» (réponse de Mme Nathalie BOUCHET du support AFI en date du 09 février 2021)

Par conséquent, les compétences des agents de la collectivité en matière d'outils informatiques financiers ne sauraient être remises en cause.

#### Sur l'implication de l'ancienne première adjointe

La commune confirme que l'ancienne première adjointe s'impliquait effectivement de manière importante, en étroite collaboration avec la responsable du service ; pour autant, la première adjointe a toujours su laisser sa place à la responsable de service qui remplit pleinement ses missions avec rigueur et efficacité depuis 8 ans maintenant.

La qualité du service, et de sa responsable, est d'ailleurs soulignée dans chaque rapport annuel de la Trésorerie. Par conséquent, il est injuste et faux d'indiquer que l'encadrement fait défaut aujourd'hui.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations

Alain ROYER,  
Maire

